

**Zeitschrift:** Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen  
**Herausgeber:** Union suisse des Caisses Raiffeisen  
**Band:** 18 (1933)  
**Heft:** 1

**Heft**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 27.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. — (Abonnements : 1 fr. 50 par an.)

Impression et Expédition:

IMPR. A. BOVARD-GIDDEY, LAUSANNE.

Rédaction et Administration (adresses, etc.):

BUREAU DE L'UNION, SAINT-GALL.

## Les Comités directeurs de l'Union, la Direction et le personnel du Bureau central, la Rédaction du « Messenger Raiffeisen »

adressent aux collaborateurs et aux lecteurs de notre organe, ainsi qu'à tous les membres de nos mutualités locales de crédit, leurs souhaits les plus cordiaux de bonheur et de prospérité pour

**1 9 3 3**

## D'une année à l'autre

C'est dans une atmosphère troublée que sonnent les cloches d'airain de Sylvestre qui nous convient à faire une courte halte au bord du chemin de la vie, avant de reprendre la marche vers l'avenir qui nous attend avec ses tâches nouvelles, sollicitant déjà nos efforts et nos énergies.

L'année 1932 n'a pas laissé une trace lumineuse de son passage. Au lieu de la paix et de la bonne volonté, c'est encore l'égoïsme qui a marqué de son empreinte les relations entre les peuples et les hommes. Une atmosphère lourde imprégnée de découragement plane sur l'univers. La crise, mot dans lequel on fait figurer toutes les douleurs et les rancoeurs d'une civilisation qui a fait fausse route, plane, spectre allucinant, sur un monde désarçonné. Les états et les individus sont en proie aux difficultés économiques et financières. Parce que la seule recherche du gain excessif a été pour beaucoup le seul but de l'existence, la crise ne peut être supportée avec résignation. On recourt alors facilement à des compromis que la saine morale condamne. Les faillites matérielles et morales s'accumulent. Les vieilles traditions de simplicité, d'honnêteté en affaires, de justice dans les relations entre les hommes, de fidélité à la parole et à la signature données vont s'atténuant chaque jour davantage.

Et pourtant la situation économique de notre pays est encore privilégiée comparativement à celle des autres nations. Certes les difficultés vont en s'accroissant chez nous aussi. Notre agriculture est traquée par la baisse des prix et cherche aide et protection contre les nouveaux coups qui la menacent. Le tourisme, fonction vitale de nos hôtels, de nos transports, de nos magasins et par eux de la campagne et du négoce, s'affaïsse, miné par l'anémie. Notre industrie ferme l'une après l'autre les portes de ses usines laissant sur le pavé des milliers de chômeurs où grondent les colères néfastes du désespoir. Le commerce étouffe sous le baillon que stupidement les Etats resserrent chaque jour davantage.

Que sera l'avenir ?

L'horizon reste lourd d'inquiétude et de dangers. Pourtant nous ne devons pas nous laisser aller à un pessimisme déprimant. Il faut au contraire clarifier l'atmosphère, se dégager de l'hypnose de la crise, susciter la force et la foi. Ce que nous devons faire, c'est de tenir le coup stoïquement, avec résignation. Il faut lutter courageusement avec au cœur la confiance et l'espoir en un avenir meilleur. Il importe surtout de considérer bien en face les difficultés, de consentir les sacrifices indispensables, de savoir s'adapter aux exigences actuelles. La lutte contre les répercussions de la crise doit être menée avec persévérance et union. Plus que jamais, il s'a-

git de coordonner les efforts au lieu de les disperser, ou de les opposer. Toutes les forces constructives doivent s'unir et collaborer. Ce ne sont pas les jérémiades inutiles et défaitistes qui procureront la fin de nos maux ; bien au contraire, ces sentiments dépriment. Relevons la tête, pratiquons largement l'entraide mutuelle, soyons solidaires les uns des autres. C'est par la conjugaison de toutes les bonnes volontés, par l'amour du prochain que nous avancerons la venue de temps meilleurs. La force nourricière mondiale réside dans l'intégrité des nations et des individus. C'est pourquoi nos efforts doivent tendre à éveiller et cultiver dans chaque âme ce qu'en germe elle contient de beau, de grand, de bon et d'utile.

La devise particulière de l'heure présente est : « Aide-toi toi-même » et non : « Attend tout de l'Etat ». Une amélioration ne peut venir seulement d'en haut, mais surtout du peuple, tant il est vrai que ce sont toujours les peuples qui forment leur propre destinée. Le culte de l'initiative individuelle, de la solidarité, de l'aide réciproque doit être particulièrement pratiqué aujourd'hui. Une loi morale universelle, c'est le sentiment familial, d'appartenir ensemble, la solidarité de l'espèce humaine. « Un pour tous, tous pour un », cette belle et suggestive devise qui exprime l'essence même de la coopération et de la vie sociale est la pierre de touche de l'esprit qui doit dominer aujourd'hui dans le monde.

ooo

Dans le chaos général le mouvement raiffeiseniste poursuit sa marche, modestement mais fermement. Parce qu'il repose sur de sains principes de solidarité chrétienne, il n'a pas été touché par la crise de confiance générale. Nos organisations ont continué à enseigner. Elles ont récolté aussi. L'œuvre Raiffeiseniste suscite les enthousiasmes et les collaborations bénévoles parce que les principes du grand philanthrope répondent aux besoins de nos populations rurales saines et indépen-

dantes, et parce que l'entraide dans le domaine de l'épargne et du crédit est aujourd'hui une nécessité. Nous avons enregistré encore 31 nouvelles fondations portant à 571 le nombre actuel des caisses Raiffeisen suisses. Certes les difficultés ne nous sont par épargnées non plus. Les tâches et les responsabilités des administrateurs de nos caisses rurales de crédit vont en s'accroissant. En raison des difficultés avec lesquelles l'agriculture est aux prises, la distribution du crédit devient toujours plus délicate. Il convient maintenant de ne dispenser le crédit qu'en vue d'un usage utile et rationnel et moyennant des garanties sûres. Une surveillance étroite des débiteurs est plus que jamais nécessaire. Il faut aujourd'hui s'agripper à un paiement ponctuel des intérêts et des amortissements. La crise agricole appelle des restrictions. Il faut savoir les imposer. La crise ne doit pas constituer un fallacieux prétexte à des relâchements. Les dirigeants de nos caisses rurales ont un rôle d'éducateur à remplir : favoriser l'épargne, la sobriété, le travail, l'ordre, la ponctualité. Il faut conseiller les membres dans la lutte pour l'existence.

Si nos Caisses Raiffeisen se trouvent devant des tâches nouvelles et délicates, leur action est par contre particulièrement bienfaisante aujourd'hui. Cette action est grande surtout parce qu'elle contient les germes d'une organisation sociale meilleure qui devrait embrasser tout l'univers.

Si elles veulent garder leur base saine et toujours bien remplir leur but, nos Caisses doivent surtout rester fidèles aux enseignements qui nous ont été donnés par Raiffeisen et par Traber, les grands promoteurs de notre œuvre. C'est dans la fidélité aux principes fondamentaux sur lesquels reposent nos organisations que se trouve la force de nos caisses. Ces principes ont fait leur preuve. Ils ont été consacrés par l'expérience. Le passé est pour nous le meilleur garant de l'avenir.

ooo

Notre petit bulletin mensuel entre dans sa 18<sup>me</sup> année. Comme par le passé, il poursuivra à l'avenir encore sa tâche qui est de vulgariser les idées de Raiffeisen, de renseigner chacun sur la marche de notre mouvement et de traiter librement les questions de tous ordres qui peuvent intéresser le crédit rural en général et nos coopératives de crédit en particulier. Notre modeste bulletin parvient-il à remplir ce but qui lui est assigné ? Nous ne le savons, car les encouragements et les critiques capables de nous guider nous font défaut.

Certes, nous savons que notre bulletin pourrait être plus riche et élevé de contenu. Nous aimerions en particulier donner plus d'espace à la recherche et à la présentation de tous les faits et de toutes les études accomplis par d'autres qui puissent servir à enrichir l'expérience, à faire fermenter les idées, à soutenir l'action. C'est pourquoi nous sollicitons ici encore la collaboration de tous ceux qui ont des idées intéressantes à développer. Nous invitons les caisses à nous tenir au courant des événements importants de leur existence. De cette façon, l'expérience petite et grande de chacun pourra se reverser fécondante pour tous.

Sx.

### Le rôle éducatif moral des Caisses Raiffeisen

par M. V. Ræmy, président de la Fédération des Caisses Raiffeisen de Fribourg romand.

Il n'est pas nécessaire d'explications ou d'analyses pour démontrer la justesse essentielle comme l'utilité sociale de nos institutions au point de vue éducatif moral. La morale ne se démontre pas; cela se sent. On n'a qu'à énumérer les enseignements qui jaillissent de nos Caisses:

a) Elles enseignent la probité, puisque la moralité dans les affaires et dans la vie (les deux se tiennent de près) est et doit être la condition primordiale pour être admis et pour se maintenir dans le groupement; puisque la moralité est considérée comme une véritable valeur pour l'appréciation de la signature; valeur dont Luzatti, le grand économiste italien qui vient de mourir, a pu appeler la constatation par le crédit «la capitalisation de l'honnêteté»; puisque la fidélité aux promesses, l'exactitude, le sentiment de l'échéance s'y apprennent ou s'y développent. Dans nos mutualités de crédit, le sociétaire qui ne s'acquitte pas devient l'objet de ce qu'on appelle spirituellement «l'excommunication civile». Celui qui ne rembourserait pas, serait radié, déshonoré. C'est donc l'intérêt même qui, dans les institutions de crédit mutuel, force d'être honnête.

b) Nos Caisses Raiffeisen enseignent la modération au gain, presque le désintéressement, car, sait-on que c'est une belle chose et rare en nos temps. C'est pourquoi Luzatti aimait à répéter aux Raiffeisenistes: «Sauvegardez l'idéal de vos institutions, et pour cela, gardez-vous, non pas des pertes, mais des gains excessifs».

c) Nos institutions enseignent en outre la volonté, la prévoyance, la persévérance, qui seules peuvent procurer le crédit. Le réveil de la volonté est si marqué qu'on a vu, dans nos Caisses, des bu-

veurs renoncer à leurs copieuses libations pour faire partie de nos associations.

d) Elles enseignent la responsabilité, qu'elles font accepter même indéfinie. Et avec le sens de la responsabilité le juste orgueil de se suffire, le goût de la liberté, les sentiments virils.

e) Elles enseignent, par le retour à l'action locale, par la fierté de l'institution, fierté passionnée chez les paysans pour leur Caisse, l'amour du coin de terre natal, de la petite patrie, moteur le plus efficace de l'amour pour la grande. Et c'est ainsi que, dans les campagnes, elles finissent par guérir les riches de l'indifférentisme.

L'une des causes du malaise des populations rurales, écrivait Wollemborg, est leur état d'abandon, de découragement. Si l'élite intellectuelle, sociale et économique, surtout celle des riches, prenait en mains la cause de la classe moyenne et ouvrière dans ses sphères inférieures, apprenant aux uns à s'arracher à la misère, aux autres à ne pas y tomber, en s'inscrivant les tout premiers et en prenant l'initiative de la fondation d'une Caisse de crédit, destinée à recevoir leurs capitaux disponibles pour les prêter dans les meilleures conditions possibles, les progrès que l'on réaliserait dans l'ordre moral apaiseraient puissamment les difficultés de l'ordre temporel. Il est naturel, si ce concours fait défaut, que sous la double impulsion des souffrances endurées et des aspirations nouvelles, les idées socialistes ou du moins le ferment dangereux de la révolte se répandent dans les campagnes. De plus, aux sentiments humanitaires s'ajoutent les raisons de prévoyance. Ou bien, l'organisation des classes agricoles et ouvrières se réalisera par les riches et par l'élite sociale de la commune ou de la paroisse, et avec leur concours, ou bien, elle se réalisera contre eux, par une destinée inévitable. Les riches aimant leurs concitoyens moins fortunés qu'eux, les éclairant et les aidant par des institutions de crédit, transformeraient en une influence régénératrice une force qui pousse la société dans la voie de la révolution. Oh! quelle leçon sans prix donneront donc nos institutions coopératives, en créant cette influence régénératrice! Et combien opportunément, puisqu'il nous faut songer à ne pas laisser ce mal nouveau, le découragement et le socialisme agraire, gagner nos campagnes où il est apparu.

f) Les C. R. enseignent encore la générosité, l'aide réciproque, la fraternité, non la verbale ou la scripturaire, dont on abuse si souvent, mais la pratique. Jamais un village où l'idée chrétienne est encore vivace, n'a manqué de dévoue-

ment nécessaire, soit à la création d'une Caisse Raiffeisen, soit à sa gestion, soit à l'appui qu'elle mérite en lui confiant les capitaux disponibles. En revanche, lorsque les citoyens tout désignés par leur capacité, leurs études, leur position sociale ou leur fortune se déroberont sous mille prétextes toujours faciles à trouver, soit à la charge de l'administration, soit à l'honneur d'être son créancier, c'est qu'en dépit d'apparences peut-être contraires, en dépit même des sympathies nettement affichées pour la religion, la charité vraiment chrétienne et agissante, la seule qui ouvre le ciel, leur fait défaut. De plus, rappelons-nous dans les Caisses Raiffeisen, les collectes pour un camarade gêné entre ces paysans qu'on prétend cupides, et la règle qui peut affecter l'intérêt des réserves collectives à des œuvres de bienfaisance, quand ce capital aura atteint les limites statutaires; alors, bien des rameaux exquis pousseront en tous sens dans les institutions Raiffeisen: prêts à intérêts réduits, services d'assurances maladie ou accidents, subventions à toutes sortes d'œuvres de prévoyance ou de bien social en faveur des sociétaires d'abord et de leur famille ensuite.

g) Les Caisses Raiffeisen enseignent aux plus avancés, la confiance: deux biens précieux.

En haut, le dévouement. Ce sont surtout, pour promouvoir ces institutions, des citoyens ayant l'instruction, l'aisance, du loisir, et qui mettent tout cela au service des autres, bravant les ennuis, les obstacles, les critiques; et ces hommes sont sans visée égoïste, car la popularité, ils le savent d'avance, ils en ont chaque jour la preuve, ira à d'autres, aux intriguants, aux stériles, aux nuisibles, et sans but de lucre non plus, car l'administration est gratuite. Puis, quand ils ont fondé l'institution, ils l'administrent avec abnégation, sans compter leur peine. Et à ces hommes est apprise cette science qui résume l'inscription gravée sur le marbre d'un disciple d'Ozanam: «Travailler pour les autres, non pour soi».

En bas, ce qui s'apprend, c'est la confiance... Où donc en est le secret? Quel est le grand écueil de tous les efforts sociaux dans notre pays, comme ailleurs? Quelle est la cause secrète paralysant, à la surprise de tous, la fécondité naturelle de tant d'institutions apparemment prospères? Quiconque voit de près notre peuple, et surtout les petits agriculteurs, les ouvriers des campagnes et les jeunes ménages, répondra: c'est la défiance.

Qu'on rapproche les hommes les uns des autres: c'est le moyen de tuer cette défiance; et ils le savent trop, ceux dont tout l'art consiste à les éloigner les uns

des autres; toute leur tactique là où se tente quelque noble entreprise, c'est de faire le vide autour. Nos institutions rapprochent, au contraire, les hommes de toute condition, non seulement dans le recrutement des membres ou les assemblées générales, mais dans l'administration courante: paysans, artisans ruraux, fermiers, négociants, employés, s'asseoient dans les mêmes Comités, travaillent côte à côte; et par ces fréquents contacts, les malentendus s'évanouissent, les préjugés tombent, la confiance s'apprend.

Ainsi donc, nos institutions enseignent l'union des classes, puisqu'il est clair qu'elle est faite de dévouement d'une part et de confiance de l'autre. Au simple: «Aide-toi toi-même», trop sévère pour bien des hommes, elles ajoutent la leçon d'une harmonieuse dépendance mutuelle et de l'adhésion joyeuse à cette harmonie.

h) Et par surcroît, indirectement, tacitement, nos Caisses Raiffeisen enseignent la pacification, par le fait très simple du rapprochement loyal de compatriotes de toute origine sur un terrain étranger et comme extérieur aux particularismes de familles, d'idées, de coteries; certains objectifs communs de bien social de nos institutions peuvent rassembler ces éléments divers. Combien de fois nos Caisses Raiffeisen furent le seul moyen efficace pour faire tomber les divisions de famille? Au surplus, nos sociétés ne doivent pas se dissimuler qu'elles auront à soutenir des luttes qui exigeront le ralliement de tous les éléments sympathiques à leur cause. Actuellement, elles sont encore trop jeunes et trop peu considérables pour porter ombrage à leurs adversaires naturels, mais cette sécurité pourrait prendre fin. Dès aujourd'hui, nos Caisses sont menacées par le projet des Caisses d'épargne postales, chères aux utopistes, parce qu'ils y voient la mainmise de l'Etat sur les capitaux. Nous aurons là une belle occasion d'essayer nos jeunes forces dans la campagne référendaire, si jamais les Chambres adoptaient cette nouvelle centralisation qui n'est pas exempte de dangers pour nos contrées et qui ne cesse de préoccuper les esprits réfléchis.

Les lois fiscales qui entravent le mouvement coopératif sont une autre occasion pour les Caisses Raiffeisen de se solidariser en vue de la défense de leurs intérêts communs. Ici encore, l'Allemagne nous montre la conduite à tenir. En 1908, on a vu le Landtag de Prusse repousser un projet gouvernemental d'injuste imposition des Caisses rurales. Comme on le voit, l'horizon d'une modeste C. R.

n'est pas borné par celui de son village.

Tous ces enseignements moraux que nous venons de voir jaillir de la mutualité de crédit rural et de ses multiples applications, a-t-on besoin d'ajouter que nous ne les retrouvons pas dans les combinaisons de crédit proposées par certains utopistes ou cerveaux maladifs.

N'est-ce pas le contraire de la liberté, de la responsabilité, de la notion de mérite pour le crédit du paysan comme pour tout crédit, que la dispensation gratuite, universelle et impossible du crédit par l'Etat?

N'est-ce pas l'inverse de l'effort viril que l'A quoi bon? des promesses, analogues à celles des réductions de travail sans terme ou des retraites avant l'âge, avec des pensions d'Etat, sorte de mutilation générale qui tendrait partout où une énergie est en jeu à l'affaiblir, à la remplacer par des subventions chimériques d'Etat?

N'est-ce pas l'inverse de l'amour du coin de terre natal que la négation plus ou moins voilée de l'idée de patrie, et «à fortiori» l'indifférence pour la petite, dont la notion même devient presque ridicule?

N'est-ce pas le contraire de l'excitation au dévouement des plus instruits ou des plus aisés que le découragement jeté par la suspicion ou l'insulte parmi ceux qu'on englobe tous sous le nom de classe parasitaire? Et l'inverse de la confiance cordiale des moins aisés ou des moins armés pour la lutte pour la vie que le conseil de se défier toujours?

N'est-ce pas l'inverse de l'union des classes ou plutôt de la fusion des classes effacées (car il faut détester ce mot de classes) dans la solidarité, que la guerre de classe affirmée comme le premier principe?

Quelle série d'enseignements doit-on préférer l'une à l'autre?

Si nous sommes fidèles à la méthode d'observation, nous constaterons ce fait: partout où nos institutions de crédit mutuel ont fleuri et compris leur mission, leur enseignement a porté des fruits moraux sains et exquis. Nous avons eu devant les yeux ce témoignage d'un député hongrois parcourant, il y a quelques années, la vallée du Rhin et reconnaissant que les associations Raiffeisen lui avaient révélé «un monde neuf», rajeuni de fraternité, de paix, de vie heureuse, où chacun est le protecteur de son voisin, où un homme isolé se trouve transplanté dans le sein d'une communauté dont les ressources multiplient le pouvoir productif de son travail.

N'est-ce pas une gloire comme une beauté, pour nos institutions, de ne pou-

voir vivre qu'en répandant un enseignement vrai comme la prévoyance, noble comme le sacrifice, généreux comme la solidarité fraternelle, de ne pouvoir grandir, agir, durer qu'à la condition d'être des écoles de moralité permanente et supérieure ?

## Gestion directe et responsabilité propre des dirigeants dans nos coopératives

Par l'aggravation progressive de la lutte pour l'existence, la moralité dans les diverses professions — et cela aussi dans les milieux de la campagne — a souffert, ou du moins la conception de la moralité a changé.

La bonne et vieille honnêteté est considérée par certains comme n'étant plus de notre temps; la sincérité dans les actions, le maintien de la réputation et la tranquillité de la conscience ont en partie cédé le pas à l'égoïsme, c'est-à-dire ont succombé à la tendance d'exploiter son prochain. Nous ne parlerons pas d'autres défauts encore pires.

Ces faits exigent une orientation plus réservée, plus prudente et souvent sans égards, ceci aussi dans les relations d'affaires des coopératives.

Nos affaires coopératives d'argent et de denrées ont aujourd'hui tout un autre aspect qu'il y a de cela 20 ans. Cela ne veut pas dire que l'orientation coopérative comme telle ait souffert ! Mais l'arrangement des affaires est devenu plus compliqué, les exigences concernant la Direction des coopératives sont devenues plus grandes, le Comité-directeur d'une coopérative se trouve souvent en face de problèmes difficiles; c'est la raison pour laquelle une certaine sévérité commerciale doit être introduite dans nos organisations de légitime défense.

A vrai dire, la conclusion s'impose. Gestion directe et responsabilité propre de nos caisses de prêts et autres coopératives se trouvent aujourd'hui bien plus chargées que jamais. Elles doivent donc être l'objet de soins particuliers, c'est-à-dire qu'une scrupulosité accentuée est nécessaire dans toutes les questions ayant trait à l'activité d'utilité générale.

Mais que veut-on dire, par gestion directe ?

Gestion directe, cela veut dire gérer soi-même l'argent et le bien qui vous appartient ou qui vous sont confiés; cela veut dire conserver l'indépendance en évitant l'ingérence de tierces personnes sans mandat ou la tutelle;

cela veut dire, exprimé en une phrase: « être maître chez soi ».

Appliquée à nos Caisses de crédit, la gestion directe implique avant tout aussi le droit et la nécessité de désigner parmi les adhérents des personnes qui, soutenues par la confiance générale, possèdent la faculté et la volonté de gérer l'argent qui leur est confié avec autant de conscience, de raison et d'activité que leur propre bien; il s'ensuit que celui qui pour sa propre fortune est déjà un mauvais administrateur ne pourra jamais trouver une place dans les organes d'administration d'une coopérative où il s'agit de conserver et d'augmenter en connaisseur le bien d'autrui.

Il n'y a pas de doute: ce n'est que la gestion directe qui, avec la responsabilité propre, donne à la légitime défense âme et but.

Ceci ne signifie pas que les organisations coopératives renoncent à l'aide de l'Etat, qui ne doit pas être une aumône, mais une aide économique et de politique douanière. Ce que nous demandons à l'Etat, ce n'est pas une préférence injustifiée de l'agriculture, mais des mesures politiques efficaces qui procurent à la profession agricole comme à d'autres professions importantes, la possibilité de vivre et de se maintenir.

Ceci, certes, n'est pas demandé de trop dans une époque où l'on aime à désigner si souvent l'agriculture comme le soubassement de notre édifice économique. Ces paroles doivent être suivies de faits qui leur correspondent. Même avec la réalisation du programme agricole jusqu'au dernier point, l'agriculture est loin de se porter trop bien.

L'espoir de gros bénéfices n'était jamais d'usage dans l'agriculture et ne le sera pas à l'avenir. L'agriculture sera déjà bien contente lorsque le travail sera payé de façon à ce que les bénéfices suffisent à l'entretien de la famille et de l'exploitation, ainsi qu'au paiement des diverses charges.

Pour assurer le succès de la légitime défense dans nos coopératives, il faut en premier lieu une administration saine, raisonnable et adaptée aux circonstances. Ceci nous conduit vers un commandement essentiel pour nos banques rurales coopératives: le commandement de la conscience absolue de la responsabilité chez les dirigeants. La responsabilité propre signifie que chaque membre de l'administration doit avoir le sentiment de son entière responsabilité vis-à-vis de la communauté confiée à ses soins. Autrement dit: Aucun membre des organes d'administration ne doit se soustraire à ses devoirs coopératifs avec cette excuse « que ses

collègues du Comité-directeur et du Conseil de surveillance et notamment le caissier-comptable, ne manqueront pas d'y apporter la conscience nécessaire ». Ceci serait aussi faux et condamnable que l'opinion contraire qui consisterait dans le fait que certains membres des organes d'administration en attachant trop d'importance au mot « propre » croient occuper une situation privilégiée et agissent en conséquence. Ici également, la bonne voie, c'est-à-dire la seule voie juste, est celle du milieu. Il faut que le travail en commun confiant et loyal soit associé avec ce sentiment de responsabilité de chacun qui repousse absolument la tentation de se décharger d'obligations désagréables sur d'autres.

Il ne faut pas oublier que les membres des organes d'administration qui ont manqué à leurs obligations de quelque façon que ce soit sont responsables personnellement et solidairement vis-à-vis de la coopérative, du dommage causé. Tant qu'il n'arrive rien, tout est bien ! Mais lorsqu'il y a une difficulté, on est vite critiqué, et les membres trouveront tout de suite ce que les organes d'administration auraient dû faire ou exiger. L'expérience a démontré qu'à de pareilles occasions on est vite prêt à rendre responsables ceux qui dans la gestion ont manqué de sentiment de responsabilité.

L'effet pratique d'une administration consciente de sa responsabilité se montre le mieux dans la politique de crédits de nos Caisses, et ceci à deux égards:

Dans l'ouverture des crédits et dans la surveillance des crédits.

Si parmi les nombreuses tâches de nos Caisses nous citons spécialement ces deux obligations en renonçant à un examen approfondi des autres affaires, c'est que l'expérience a démontré que ce domaine renferme des risques particuliers. Nous constatons volontiers et avec satisfaction que dans un très grand nombre de Caisses, les opérations de crédit sont exécutées de telle sorte, que les organes d'administration n'ont pas à craindre d'être rendus responsables par l'assemblée générale. Malheureusement nous avons également des Caisses qui, lors des ouvertures de crédits, ne font pas preuve de la réserve et de la précaution indispensables.

L'examen des rapports de révision nous prouve suffisamment que les pertes élevées résultent d'une politique de crédit trop large, et nous sommes convaincus que bien souvent des déficits pourraient être évités si dès le début, c'est-à-dire lors de l'ouverture et de l'emploi du crédit, on avait appliqué la précaution né-

cessaire, car les Caisses peuvent éviter les risques et se garantir des pertes du fait de la limitation locale de leurs circonscriptions et leurs champs d'activité.

Il faut avant tout éviter les pertes de crédit en examinant si le demandeur est digne de crédit. Ceci peut être examiné aussi bien que la solidité de la Caisse. Les personnes qui confient leur argent à des établissements étrangers sont souvent encouragées dans cette voie par l'administration de la caisse qui dépasse des limites tracées par les statuts, les lois et les instructions et contribue ainsi à ébranler la confiance des déposants: A la campagne, le déposant, contrairement à ce que l'on aime à avancer, ne regarde pas toujours aux intérêts élevés, mais il observe en premier lieu l'administration de la coopérative et le placement des économies, afin de pouvoir apprécier la sécurité de ses dépôts. Il dépend souvent de la réponse à cette question de confiance s'il met son argent à la disposition de la Caisse locale ou d'un établissement étranger.

Nous voudrions enfin mentionner les rapports de la coopérative locale avec l'Union Centrale.

En effet, d'un côté, on entend par-ci et par-là, non seulement de la part de personnes en dehors des coopératives ne connaissant pas les relations, que l'activité de l'Union et de ses réviseurs est considérée comme un empiétement sur le droit de l'autonomie de nos coopératives. D'un autre côté, et ceci nous apparaît plus important, on pourrait imaginer que le fait d'être affilié à l'Union centrale, institut de surveillance en dernier ressort, provoquerait chez les organes d'administration une certaine nonchalance — voir même indifférence — dans l'accomplissement de leurs devoirs. On peut supposer que des organes d'administration ont peut-être été négligents, puisqu'ils se disaient que l'Union Centrale fait tout de même procéder périodiquement à un contrôle sévère jusque dans tous les détails.

Les deux conceptions sont loin de la réalité: ces personnes méconnaissent aussi bien le sens du travail coopératif que le but de l'Union Centrale au point de vue du contrôle.

Le législateur n'a pas prévu le contrôle par des fonctionnaires ou fédérations de contrôle spécialement habilités dans le but de restreindre la gestion directe des coopératives ou de la rendre superflue; leur but est uniquement celui de fournir publiquement d'une façon impartiale et technique la preuve de la solidité des institutions coopératives qui englobent le gros de la population rurale et

dans lesquelles celle-ci est intéressée avec son argent et ses biens. La responsabilité propre et la gestion directe ne sont nullement touchées! Par contre on vérifie si partout on a agi selon les principes coopératifs.

Ceci infirme également l'autre conception, car il n'est pas admissible que les organes d'administration puissent, en se fiant au contrôle, se sentir dégagés de leurs obligations statutaires, même si ce n'était qu'en partie seulement.

C'est précisément le contraire: si un contrôle démontre certaines fautes plus ou moins graves, il est très souvent déjà trop tard, car à l'instant même la responsabilité matérielle de ceux qui sont reconnus coupables se trouve engagée.

N'oublions donc jamais:

Le réviseur est responsable de ce qu'il fait ou de ce qu'il omet; le contrôle n'est une décharge pour la coopérative bien gérée et les organes consciencieux que lorsque les observations du réviseur sont immédiatement exécutées.

Dans le cas contraire, l'effet du contrôle est tout autre: le contrôle devient une charge et le rappel non seulement des droits, mais aussi des commandements de la gestion directe et de la responsabilité propre viendrait trop tard.

Intentionnellement nous n'avons jusqu'à présent pas prononcé certain mot qui s'appelle: « Joie de la responsabilité ». Nous croyons que ce mot résume toutes les exigences et tout ce qui a été détaillé ci-dessus.

Car: là où l'on trouve la joie de la responsabilité, là où se manifeste la volonté de faire avec désintéressement le mieux pour la coopérative et ainsi pour la généralité, là règne en soi-même le vrai esprit!

Et partout où nous trouverons chez le président, le Conseil de surveillance et le trésorier cette précieuse qualité de la joie de la responsabilité, nous aurons la garantie que la coopérative est gérée telle que l'exige sa nature.

Chez les coopératives seules, la gestion prudente et solide est accomplie avec cette intelligence qui aujourd'hui est plus nécessaire que jamais pour le développement prospère et progressif de nos institutions éprouvées de défense légitime.

*(Bulletin de la Fédération  
d'Alsace et de Lorraine).*

*Editeur responsable:*

Union Suisse d. Caisses de Crédit Mutuel  
(système Raiffeisen), St-Gall.

Imprim. A. Bovard-Giddey, Lausanne.

## Marché de l'argent et taux d'intérêt

Ensuite de l'heureuse issue de la conférence accordant l'égalité de droit à l'Allemagne dans le problème du désarmement, des dispositions meilleures de la vie internationale auraient pu être escomptées. Mais encore eut-il fallu un règlement facile de la question des dettes inter-alliées, ce qui malheureusement ne fut pas le cas.

Après avoir encouragé ses alliés d'hier à abandonner leurs créances dites de réparation, on aurait pu attendre de l'Amérique que, conséquente avec elle-même, elle consentirait également à reviser la question des dettes des nations européennes à son égard. Point n'a été le cas, et le président Hoover a fait montre d'une intransigeance absolue à l'occasion de l'échéance du 15 décembre. En maugréant et en disant que ce serait la dernière fois qu'elles s'exécutaient, l'Angleterre et l'Italie ont fait néanmoins face à leurs obligations. Bien que le cabinet Herriot se soit prononcé également pour le paiement sous certaines réserves, le parlement français a refusé de faire face à l'échéance du 15 décembre avant que la revision des dettes de guerre soit chose faite. Vu l'état actuel des finances tant françaises qu'anglaises, on peut s'attendre à de nouveaux compromis, mais l'incertitude pèse partout de plus en plus lourdement.

Au point de vue économique, les choses n'avancent guère également. On a placé de grands espoirs en M. Roosevelt, le nouveau président des Etats-Unis. Il convient cependant d'attendre son entrée en fonctions, laquelle interviendra au printemps prochain, pour juger jusqu'à quel point ces espoirs se réaliseront. On envisage pour cette époque également une conférence économique mondiale de laquelle on attend beaucoup, comme du reste on l'a fait lors de toutes les conférences qui ont eu lieu jusqu'ici. On peut cependant espérer que sous la pression des événements et étant donné la volonté si fermement exprimée par tous les grands hommes d'Etat et les grands capitaines de la finance en vue de la restauration, l'économie mondiale prenne dès le début de janvier une amélioration concrète. Et en joignant à ces possibilités les effets habituels du renouveau que suscite chaque année la saison printanière on peut avoir quelques espoirs, et ne pas regarder l'avenir avec trop de pessimisme.

Sur le marché des changes, nous voyons la livre sterling fléchir encore,

et aller même jusqu'à 16.40. Les avatars de la monnaie anglaise montrent les dangers qu'il y a de s'écarter de l'étalon-or, et les pays à monnaie saine, comme la Suisse, se garderont de suivre le déplorable exemple donné par la Grande-Bretagne. La dépréciation monétaire en Angleterre n'a pas apporté la reprise des affaires que l'on escomptait et même une réduction des salaires s'est révélée aussi comme une nécessité. L'instabilité financière et la crise de confiance qui sont résultées de la situation constituent d'autre part un élément nouveau de dépression. En France, le mauvais état des finances suscite des craintes et donne de nouveau une certaine acuité au problème du change français. Un exemple typique de la crainte de l'inflation dans les pays qui ont, hélas, que trop connu ses méfaits, est qu'en Allemagne on va jusqu'à poursuivre même devant les Tribunaux ceux qui répandent des bruits permettant de croire à un retour à cet état de chose.

L'on assiste, comme dérivatif, à une levée en masse contre le franc suisse, spécialement dans les journaux français et anglais, que la brillante situation de notre monnaie semble exaspérer. Mais notre devise reste au dessus des médiocrités. La couverture or de nos billets de banque atteint 166 % de notre circulation fiduciaire. On sait que la limite légale est fixée à 40 %. La Banque Nationale Suisse est en mesure de rembourser en or la totalité de ses billets de banque (dont beaucoup sont thésaurisés à l'étranger) et la totalité de ses engagements à court terme. Il n'est pas au monde une banque d'émission qui dispose d'aussi solides réserves. Les banques privées sont, elles aussi, abondamment pourvues. Un facteur de confiance est donné aussi dans le fait que, en Suisse, on se garde d'utiliser la Banque nationale pour satisfaire aux besoins de crédit de l'Etat.

La situation politique générale restant toujours indéfinie et les chances de reprise économique étant toujours des plus aléatoires, le marché financier général ne peut que garder cette stagnation latente à laquelle nous commençons à nous habituer. En Suisse, le marché monétaire est caractérisé toujours par une extrême abondance de disponibilités. On constate néanmoins que les dépôts à vue auprès de la Banque Nationale Suisse — lesquels constituent le baromètre de la liquidité — ont quelque peu diminué. Alors que les comptes de virement atteignaient en août 1932 le chiffre record de 1255 mil-

lions de francs, ils étaient de 1078 millions au 23 décembre. La circulation fiduciaire accuse aussi des fluctuations importantes. Ceci semble dénoter qu'une partie des capitaux de l'étranger qui avaient cherché asile sous le ciel serein de la Suisse ont été rapatriés, spécialement en Allemagne, où la confiance au crédit national, accrue par une tenue plus ferme du marc, a été renforcée ces derniers temps. Le rendement des papiers valeurs suisses de premier choix qui avait temporairement augmenté ensuite d'opérations boursières n'a pas tardé à redescendre aux environs de 3,7 %. Les nouvelles émissions des cantons s'effectuent sur la base d'un rapport de 3 3/4 %. Pour leurs bons de caisse, les banques offrent 3 1/2 à 3 3/4 %, exceptionnellement le 4 %. Quelques rares banques régionales vont encore jusqu'à payer 4 1/2 %, taux qui aujourd'hui est propre à créer quelques suspensions. Quant au taux de la Caisse d'épargne, il varie entre 3 et 3 1/2 %, plusieurs banques cantonales et caisses d'épargne officielles n'acceptant toutefois à ces taux que des montants n'excédant que Fr. 5.000 ou Fr. 10.000 au maximum, les sommes supérieures ne bénéficiant alors plus que de 2 1/2 à 3 % d'intérêt. Pour le compte courant à vue, les banques ne paient à leur clientèle que des taux inférieurs à 2 1/2 % et l'on sait que réciproquement les banques ne se bonifient plus d'intérêt depuis le 1er avril 1932. Les velléités de reprise des affaires étant faibles et la baisse des taux créanciers s'accroissant, on constate une tendance nouvelle à la baisse des taux débiteurs. Pour les prêts hypothécaires en premier rang, le 4 1/4 % devient de plus en plus courant. Nulle part encore le taux de 4 % n'a été appliqué, mais si la situation actuelle se maintient, on peut escompter qu'il pourrait en être question éventuellement au cours de l'année qui va débiter.

Pour nos Caisses Raiffeisen, il importe tout particulièrement en ce commencement d'exercice d'adapter leurs taux créanciers aux conditions générales du marché de l'argent. La situation difficile de l'agriculture appelle des taux débiteurs aussi bas que possible. D'où obligation particulière pour les Caisses Raiffeisen de fixer des taux créanciers s'approchant de ceux en vigueur auprès des établissements officiels (Banques cantonales). Les Caisses qui, dans la situation actuelle, négligent de s'adapter ou qui apportent insuffisamment de diligence à le faire risquent de subir des répercussions néfastes.

On peut adopter aujourd'hui comme rationnelle et normale l'échelle suivante pour les taux créanciers :

**Obligations à 3 ans de terme :** 3 3/4 %.  
A 4-5 ans, on peut aller jusqu'au 4 %.  
Caisse d'épargne : 3 1/4 %, au maximum 3 1/2 %.  
**Compte courant à vue :** 2 1/2 % à 2 3/4 %.

Sur la base de ces taux créanciers, on pourra alors envisager 4 1/4 % pour les **prêts hypothécaires 1er rang**, 4 1/2 % pour les **créances de rangs postérieurs** et 4 3/4 % à 5 % au maximum pour les prêts avec cautionnement. Ces taux s'entendent nets de toute commission, comme c'est d'usage auprès de nos Caisses, pour les prêts à terme avec amortissement régulier et échéance semestrielle ou annuelle des intérêts.

Pour les comptes courants débiteurs, on peut envisager ces mêmes taux, avec alors en plus la commission de 1/4 à 1/2 % usuelle.

Une obligation particulière de l'heure présente est également de veiller à la question de la liquidité. Il faut viser plus que jamais à conserver une réserve de disponibilités en compte à vue à la Caisse Centrale, pour pouvoir satisfaire toujours avec aisance aux besoins courants, et dans ce but également éviter les grosses affaires et les prêts hypothécaires importants à long terme qui immobilisent les capitaux et peuvent paralyser une saine activité de la caisse comme établissement dont le but initial est de distribuer seulement le crédit d'exploitation.

## Choses et autres

### Développement des banques suisses en 1931

Commentant la dernière statistique de la Banque Nationale Suisse, le « Bulletin financier » montre que pour l'année 1931 l'augmentation des dépôts (fonds des tiers) a été la suivante auprès des établissements de banque suisses :

#### Augmentation

Coopérative de crédit	
du syst. Raiffeisen	11.6% (29 millions)
Caisse d'épargne	6.8% 80
Petites banques rég.	5.3% 23
Banques rég. imp.	3.4% 100
Banques cantonales	1.6% 104

#### Diminution

Grandes banques 16.5% (— 1093 mil.)

Il résulte avec évidence de ces chiffres que c'est dans les trois catégories de banques qui n'ont aucune relation financière quelconque avec l'étranger (Coopérative de crédit du système Raiffeisen, Caisse d'épargne et petites banques locales) que les dépôts du pu-

blic ont, en pour cent, le plus fortement augmenté ; ils dépassent même de 135 millions en chiffres absolus l'augmentation constatée dans les banques cantonales. Les Banques régionales importantes accusent une augmentation relativement satisfaisante des dépôts. Les banques cantonales restent plus ou moins sur leurs positions. Quant aux grands établissements, ils perdent d'un seul coup un sixième de leurs dépôts. Plus les opérations internationales se développent plus la confiance du public diminue.

o o o

### L'assurance-incendie en Valais

De nouvelles tentatives sont actuellement faites en Valais en vue de l'introduction de l'assurance-incendie obligatoire. Il semble que le premier projet qui a été rejeté par le peuple en 1930 n'a pas eu l'heur de plaire surtout parce qu'il était trop chargé, puisqu'il prévoyait encore, en plus de l'assurance obligatoire des bâtiments contre l'incendie, encore l'assurance contre les forces naturelles et l'assurance du mobilier.

Pour les établissements de crédit, l'assurance obligatoire augmenterait la sécurité des gages immobiliers et simplifierait les formalités. Elle aurait également le précieux avantage de supprimer les onéreux « certificats de gage » des sociétés d'assurance qui sont actuellement nécessaires pour tous les prêts hypothécaires sur des bâtiments.

o o o

### Qu'est-ce que l'inflation monétaire ?

Voici ce qu'en dit un député français :

Deux catégories de gens peuvent désիր l'inflation.

Une première comprend des hommes à courte vue qui, prenant des vessies pour des lanternes et des billets garnis de chiffres artificiellement et arbitrairement grossis pour des valeurs réelles, s'imaginent être plus riches parce qu'ils auront touché nominaleme nt 20 francs ou 30 francs de plus d'un sac de blé ou de celle d'un veau.

La seconde catégorie des partisans de l'inflation est peu nombreuse : c'est une société choisie où la qualité, si l'on peut dire, supplée à la quantité, puisqu'elle comprend d'abord les malins qui, sachant très exactement ce qu'est l'inflation, comptent en profiter pour payer leurs dettes en fausse monnaie ; puis les aigrefins de haut vol qui comptent réaliser à son occasion des gains substantiels au détriment de la masse des naïfs et des ignorants.

L'inflation, on l'a dit, est, pour une monnaie malade ou en passe de le devenir, exactement ce qu'est l'huile camphrée ou le ballon d'oxygène dont on munit un agonisant. Un sursaut de vie se produit mais... pour peu de temps. Après cet effet, en apparence bienfaisant, la réaction se produit et la chute est ensuite d'autant plus brutale et plus profonde.

## Nouvelles des Fédérations

### Conférence régionale de Villarzel

Dans le but d'intéresser la population au développement des Caisses Raiffeisen et pour permettre aux administrateurs de ces dernières de bénéficier des enseignements utiles qui peuvent se recueillir dans une réunion où sont exposées et discutées des questions intéressantes ces organisations rurales de crédit, la Fédération vaudoise des Caisses de Crédit Mutuel, que préside avec autant de compétence que de dévouement M. Golay, membre du Comité Central, à Molondin, organise des conférences régionales qui eurent déjà lieu, successivement, au cours des trois dernières années, à Molondin, à Echallens, à Chexbres, à Apples et à La Sarraz. Une dernière conférence vient d'avoir encore lieu à Villarzel, à l'intention des Caisses de la Broye ; cette réunion a remporté le même succès que ses devancières et a laissé une excellente impression aux participants.

C'est ainsi donc, que le 10 décembre, à 2 heures de l'après-midi, une trentaine de délégués des Caisses de Villarzel, Seigneux et Sassel étaient réunis à l'Hôtel de l'Ours à Villarzel. Quoique non affiliée au faisceau des Caisses Raiffeisen suisses, la Caisse de Crédit de Granges-Marnand semble avoir porté également un intérêt très vif à cette réunion, puisqu'elle y avait envoyé trois délégués.

L'assemblée est ouverte et présidée par M. Ulysse Goumaz, le distingué président de la Caisse de Villarzel.

Après avoir souhaité à tous une cordiale bienvenue, M. Goumaz introduisit successivement les conférenciers.

M. Golay prend le premier la parole. Il salue les participants au nom de la Fédération organisatrice et regrette l'absence de M. Mayor, conseiller national, vice-président de la Caisse locale, que ses fonctions retiennent ailleurs. En raiffeiseniste convaincu et expérimenté, M. Golay fit ensuite sa conférence sur ce sujet : *L'idée de la coopération dans le domaine du crédit rural ; le système Raiffeisen*. En termes élevés, M. Golay montra ce qu'est l'idée de la vraie coopération et fit particulièrement ressortir la valeur éducative et morale des principes énoncés par Raiffeisen. Nous espérons pouvoir publier prochainement dans les colonnes de ce journal, l'essentiel de ce magistral et expressif exposé.

M. Heuberger, le dévoué secrétaire général de l'Union, qui se fait un plaisir d'accourir chaque fois de St-Gall à l'appel des Raiffeisenistes vaudois, apporte à l'assemblée le salut tout particulier du Bureau Central. Personne n'était certes mieux placé que M.

Heuberger pour parler du sujet qui lui était dévolu : *Le mouvement Raiffeiseniste en Suisse et son importance à l'heure actuelle*. Eloquemment, le conférencier nous montra les Caisses Raiffeisen à l'œuvre pour la réalisation de leur but. Il illustra ensuite adroitement le développement constant et sans rechute du mouvement raiffeiseniste suisse qui groupe plus de 570 Caisses auxquelles sont confiés plus de 300 millions de francs à administrer. M. Heuberger parla ensuite de l'Union Centrale, organisation dont le but est de défendre les intérêts des Caisses affiliées. Il esquissa encore le rôle important que remplissent nos coopératives rurales de crédit dans la vie économique de notre pays et il dit combien il est précieux pour la campagne de pouvoir, à l'époque de crise actuelle, s'appuyer sur de semblables institutions de prévoyance et d'entraide mutuelle.

Ensuite M. Serex, reviseur de l'Union Suisse, développa son sujet : *Questions courantes d'administration*. Après avoir souligné que nos Caisses de Crédit possèdent la formule d'une organisation de crédit de première qualité, l'orateur montra qu'il appartenait avant tout aux Comités et caissiers de réaliser l'œuvre. C'est en effet l'application pratique des beaux principes qui sont les nôtres qui est le facteur le plus important et le plus délicat du problème. D'autre part, les difficultés de l'heure présente augmentent les tâches et les responsabilités des administrateurs. Une bonne préparation technique facilite aux caissiers et aux membres des comités l'accomplissement de leurs fonctions. L'exposé du conférencier fut un film des principales questions courantes d'administrations qui peuvent se poser auprès d'une coopérative rurale de crédit. A quelques notions élémentaires de droit administratif le conférencier ajouta quelques judicieux conseils tirés de la pratique et des expériences faites. M. Serex termina en engageant chacun à profiter de la discussion prévue au programme pour poser des questions et faire part de ses impressions. Car c'est en s'instruisant ainsi réciproquement qu'on se facilite mutuellement la tâche et qu'on rend notre œuvre toujours plus prospère.

Introduite par M. Maeder (Villarzel), cette discussion fut fort intéressante. M. Wist (Seigneux), un vétéran mutualiste, remercia les organisateurs ; quoique vieux raiffeiseniste, dit-il, on ne sait jamais tout et des réunions comme celle de ce jour ne peuvent être que grandement utiles à la prospérité de nos Caisses. M. Heuberger insiste ensuite sur la nécessité de la propagande. Une propagande constante est nécessaire non seulement pour faire connaître la Caisse dans son cercle d'activité, mais encore pour vulgariser l'idée au dehors et pousser ainsi les villages qui n'ont pas le privilège de posséder une semblable Caisse à prendre alors l'initiative de la fondation. Le fait que les Caisses sont moins denses dans la Basse-Broye que dans d'autres régions du canton montre qu'il a encore quelque chose à faire dans ce domaine. M. Nicod (Granges) rend hommage à M. Joliquin, ancien président de Villarzel, l'un des premiers pionniers de l'idée du crédit coopératif dans la contrée. Il relate certaines expériences faites par sa Caisse dans le domaine de la propagande en particulier. MM. Fattebert



(Villarzel) *Vauthey* (Seigneux) soulèvent encore quelques questions auxquelles les conférenciers répondent aimablement.

M. Golay remercie ensuite l'assistance de l'attention soutenue dont elle ne s'est pas départie et souhaite que la réunion de Villarzel contribue à rendre non seulement l'action des Caisses existantes toujours plus féconde, mais encourage encore d'autres communes de la Broye à suivre l'exemple et à fonder des Caisses Raiffeisen. Sur ce, M. Maeder, qui conduisit adroitement la discussion, put lever la séance en remerciant encore cordialement les délégués.

## Tribune libre

### À propos du paiement de l'intérêt des parts sociales

**DEMANDE :** Notre Caisse a un nombre fort imposant de sociétaires et comme caissier j'ai certaines difficultés, lors de l'assemblée générale, à payer rapidement aux participants l'intérêt de leurs parts d'affaires tout en maintenant néanmoins un contrôle précis des paiements ainsi effectués. Comment me conseillez-vous de procéder ?

**REPOSE :** Nous vous conseillons d'utiliser, pour le paiement des intérêts des parts d'affaires, les quittances spéciales, que vous pouvez vous procurer à l'Union (Form. No 98).

Avec ces quittances *ad hoc*, vous procédez de la façon suivante. Le jour de l'assemblée, vous délivrez à tous les sociétaires, lors de leur entrée dans le local de la réunion, un de ces formulaires de quittance. Le sociétaire le signera pendant l'assemblée et le présentera alors à la sortie pour toucher l'intérêt de sa part d'affaires. De cette façon, le paiement peut s'effectuer très rapidement et le caissier possède une pièce comptable qui lui est très précieuse pour le contrôle. Si cette façon de procéder est très pratique pour le caissier, elle offre encore un autre avantage qui n'est pas négligeable non plus. Le voici : ces quittances permettent d'établir la liste de présence exacte et le Bureau de l'assemblée peut ainsi se dispenser de procéder à l'appel ordinaire des membres, appel qui est non seulement fort ennuyeux, mais absorbe également toujours un temps considérable.

Pour les sociétaires qui n'assistent pas à l'assemblée le montant de l'intérêt peut être porté, après l'assemblée, sur leur compte particulier ou payé directement par la poste, sous déduction de l'amende réglementaire. Il est indiqué de liquider ces intérêts, chaque année, sans délai, et ne pas les laisser s'accumuler durant deux ou plusieurs exercices.

### Dépassements de crédit

**DEMANDE :** Qui assume la responsabilité des pertes qui pourraient se produire lors d'un dépassement de crédit ?

**REPOSE :** Lorsque le caissier effectue des paiements en plus du crédit fixé et garanti, il est responsable des pertes qui peuvent en résulter. Certains caissiers trop confiants ou trop tolérants ont déjà fait des expériences cuisantes dans ce domaine. Les risques des dépassements de crédit sont

toujours considérables, dans tous les cas. Admettons par exemple que le caissier effectue au boursier communal des paiements en plus du crédit fixé et autorisé sous le prétexte qu'il n'y a aucun risque puisqu'il s'agit d'une commune. Or, la Commune ne peut pas être tenue légalement de répondre des sommes versées en plus des crédits autorisés ; c'est particulièrement le cas lorsque les sommes prélevées ont été affectées à d'autres buts, par exemple, lorsqu'il y a des détournements dans une administration communale.

Si le caissier est responsable en premier lieu des pertes pouvant résulter des dépassements de crédit, les membres du Comité de direction et du Conseil de surveillance partagent également cette responsabilité s'ils ne s'aperçoivent pas de ces dépassements de crédit par le fait qu'ils ne remplissent peut-être pas régulièrement leurs devoirs de contrôle ou si, les ayant constatés, ils les tolèrent néanmoins.

C'est pourquoi les dépassements de crédit ne doivent pas être tolérés auprès de nos Caisses, sous quelque prétexte que ce soit, et le caissier ne doit effectuer aucun paiement avant que les garanties soient fournies et que tous les actes soient régulièrement signés.

### Clôture des comptes annuels de 1932

Nous rappelons aux organes directeurs des Caisses affiliées que conformément à l'art. 12 des statuts, les comptes et le bilan annuels doivent être adressés au Bureau de l'Union, accompagnés de tous les extraits justificatifs, **pour le 31 mars**, au plus tard.

Pour les caisses des cantons de Fribourg, Valais, Grisons et Argovie, où l'Union fonctionne comme Office officiel de revision, ce délai est limité au **15 mars**, afin de permettre la présentation du rapport spécial aux Gouvernements cantonaux respectifs.

Les nouvelles Caisses qui exercent leur activité depuis plus d'un mois sont également tenues d'effectuer la clôture de leurs comptes au 31 décembre.

La remise des comptes doit s'effectuer après le contrôle et l'approbation par les deux Conseils, mais avant la présentation à l'assemblée générale. Il est possible ainsi de tenir compte des suggestions éventuelles que l'Union peut avoir à formuler lors de son contrôle. Nous rappelons toutefois que l'Union ne procède à cette occasion qu'à un examen formel, en prenant les notes utiles pour le tableau statistique et qu'en conséquence les Comités sont tenus de vérifier si les chiffres portés au bilan correspondent bien avec les données des journaux de caisse et des grands-livres. C'est également l'occasion toute indiquée pour le Conseil de Surveillance, de procéder à la revision complète des garanties des comptes débiteurs.

Conformément aux statuts, l'assemblée générale doit être convoquée **avant la fin d'avril**, pour l'approbation des comptes.

Nous invitons MM. les Caissiers, en particulier ceux qui sont nouvellement

en fonctions, de bien vouloir s'efforcer, dans leur propre intérêt, de boucler eux-mêmes les comptes annuels. On y parvient aisément, dans la plupart des cas, avec l'aide du précis de comptabilité. Car, il ne faut pas l'oublier, ce n'est qu'en effectuant le bouclage lui-même que le caissier parviendra vraiment à s'initier complètement à tous les travaux de la comptabilité. C'est ainsi également qu'il acquerra l'expérience et la routine grâce auxquelles il pourra accomplir sa tâche avec toujours plus d'aisance et de sûreté. Et le Caissier qui mène cette tâche à chef éprouvera d'autant plus de satisfaction que le travail lui aura coûté de temps et de peine. On constate du reste que le nombre des Caisses qui font appel à l'aide de l'Union va chaque année en diminuant.

Cependant, comme par le passé, l'Union prête son appui dans les cas spéciaux.

\*\*

### Indication spéciale au bilan des prêts à terme avec hypothèque

Sur demande de la Banque Nationale Suisse et en prévision des statistiques officielles, les Caisses devront porter séparément au bilan, à partir de cette année, au chapitre des « débiteurs », le montant des prêts hypothécaires (hypothèque simple, hypothèque avec garantie complémentaire) et le montant des autres prêts à terme. Cette distinction n'est pas nécessaire pour les comptes courants.

Dans ce but, on devra porter en deux chapitres distincts, sur l'extrait No II Débiteurs, tout d'abord les prêts hypothécaires et ensuite les autres prêts à terme, ou ce qui vaut mieux encore, faire des extraits séparés pour chaque catégorie (modèle : précis de comptabilité page 90).

\*\*

### Déclarations concernant le droit de timbre fédéral et l'impôt sur les coupons

Les Caisses affiliées ont déjà reçu directement de l'Union les formulaires nécessaires pour ces déclarations, avec une instruction spéciale. La livraison à Berne aura lieu en bloc, comme par le passé, par les soins de l'Union.

\*\*

### Contrôle des intérêts courus

Comme il arrive assez fréquemment que des erreurs doivent être constatées dans les intérêts courus, — ce qui fausse parfois de notable façon le résultat de l'exercice, — nous invitons particulièrement les Caisses à effectuer une mise en compte et un calcul très précis des intérêts impayés et des intérêts courus.

Pour permettre un contrôle général approximatif de ces intérêts, MM. les Caissiers doivent également noter très brièvement la date de l'échéance des intérêts, en marge de la dernière colonne des intérêts sur les extraits I créanciers et II débiteurs (modèle précis de comptabilité page 89 col. 8).